



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 13 août 2019 à 19 h 30 en la salle du Conseil municipal située au 2490, rue de l'Église à Val-David (Québec) J0T 2N0, le Conseil devra statuer sur les deux (2) demandes de dérogation mineure suivantes :

1. DM-2019-00057 :

Adresse : 62, rue Alarie

Lot(s) : 2 991 372 du cadastre du Québec

Objets :

- Permettre l'empiètement du bâtiment principal de 1,86 mètre dans la marge de recul latérale alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge de recul latérale de 2,00 mètres dans la zone H-08;
- Permettre l'empiètement du bâtiment principal de 0,16 mètre dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge de recul arrière de 4 mètres dans la zone H-08;
- Permettre une galerie à une distance de 0,46 mètre de la ligne latérale et de 0,56 mètre de la ligne avant alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une distance minimale de 2,00 mètres des lignes de lot.

2. DM-2019-00055 :

Adresse 1303-1311, chemin de la Rivière

Lot(s) : 6 190 462 du cadastre du Québec

Objet : permettre l'empiètement du bâtiment principal de 2,90 mètres et de 0,81 mètre dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge de recul arrière de 6,00 mètres dans la zone MIX-05.

Donné à Val-David, le 16 juillet 2019

Lucien Ouellet,
Secrétaire-trésorier adjoint